

Réunion du 7 mars 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Richard STOLTZ

N° CP/2011/178 - Fonds de développement urbain - 2222
Subventions de fonctionnement au titre de la politique de la ville

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 44 909,11 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.

Les subventions seront versées dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

La commission permanente approuve par ailleurs l'avenant au contrat d'objectifs conclu avec l'Association "Actions citoyennes interculturelles" (ASTU) à STRASBOURG, avenant ayant pour objet de proroger d'un an la durée du contrat.

Elle autorise en outre son président à signer cet avenant au nom du Département, ainsi que le moment venu, la convention financière à conclure entre l'Association "AVA habitat et nomadisme" et le Département (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110307-55500-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 15/03/11